

CALENDRIER DE CANDIDATURE A UNE BOURSE DE MOBILITE INDIVIDUELLE (Etudes et Stages)
2010-2011

ERASMUS	Période de mobilité		Date limite de dépôt des dossiers à l'IUT	Date limite de dépôt des dossiers à l'UNS	Date indicative de la Commission de sélection	Remarques
ÉTUDES	1er semestre et année entière		25/09/2010	30/09/2010	pas de commission (*)	(*) sous réserve que les dispositions contractuelles du programme Erasmus demeurent inchangées en 2010-2011
	2ème semestre		06/01/2011	14/01/2011	pas de commission (*)	
STAGES	01/06/2010	31/12/2010	04/07/2010	16/07/2010		s'il reste des allocations encore disponibles
	01/01/2011	30/05/2011	06/01/2011	14/01/2011		

MESR	Période de mobilité		Date limite de dépôt des dossiers à l'IUT	Date limite de dépôt des dossiers à l'UNS	Date indicative de la Commission de sélection	Remarques
ÉTUDES	1er semestre et année entière		20/10/2010	25/10/2010	pas de commission (*)	(*) sous réserve que les dispositions contractuelles du Ministère demeurent inchangées en 2010-2011
	2ème semestre		23/01/2011	31/01/2011	pas de commission (*)	
STAGES (non rémunérés)	01/06/2010	31/01/2011	23/01/2011	31/01/2011	pas de commission (*)	
	01/01/2011	30/09/2011	06/01/2011	14/01/2011	pas de commission (*)	

PRAME	Période de mobilité		Date limite de dépôt des dossiers à l'IUT	Date limite de dépôt des dossiers à l'UNS	Date indicative de la Commission de sélection	Date indicative de la commission permanente du Conseil Régional	Date approximative de paiement des bourses en fonction de la date de la commission permanente du Conseil Régional
ÉTUDES	1er semestre et année entière		10/10/2010	18/10/2010	28/10/2010	10/12/2010	à partir de fin janvier
	2ème semestre		06/01/2010	14/01/2011	08/02/2011	fin mars	à partir de fin avril
STAGES	01/09/2010	31/12/2010	10/10/2010	18/10/2010	28/10/2010	10/12/2010	à partir de fin janvier
	01/01/2011	31/08/2011	06/01/2010	14/01/2011	08/02/2011	fin mars	à partir de fin avril
09/03/2011			18/03/2011	05/04/2011	fin mai	à partir de fin juin	

POUR INFORMATION

La tenue des comités de sélection PRAME et Med Cap Accueil et le paiement des bourses dépend des dates des commissions permanentes des élus régionaux.

En effet, le trésor public impose que les listes nominatives des étudiants bénéficiaires de bourses individuelles soient soumises au vote des élus régionaux avant le paiement.

Les comités de sélection devront donc se réunir six semaines avant les réunions de la commission permanente du Conseil Régional.

Le paiement des bourses pourra intervenir, sous réserve de la réception de l'attestation d'arrivée dans le pays d'accueil, trois semaines après le vote.

Le calendrier ci-dessus vous indique les périodes auxquelles les étudiants pourront recevoir la bourse en fonction de la date du comité de sélection au cours duquel leur candidature a été validée.